



1/11/2021

communiqué de presse

99 coalition, réseau, organisation de défense des droits humains condamnent le coup d'État militaire au Soudan Il salue le peuple soudanais pour avoir résisté à son renversement et traduit les putschistes en justice Il appelle les Nations Unies et l'Union européenne à ne pas le reconnaître

Les organisations des droits de l'homme civile soussignées condamnent la prise du pouvoir au Soudan par l'armée soudanaise .

Elles mettent en garde contre les conséquences de toute tentative de liquidation des droits de l'homme et des acquis civils obtenus par le peuple soudanais avec le lancement du mouvement populaire pacifique en décembre 2018.

Avant la fin d'un mandat qui doit se traduire par la remise de la présidence militaire du Conseil souverain du Soudan à sa composante civile, le chef militaire temporaire de ce Conseil, le général Abdel Fattah Al-Burhan, a dissous le gouvernement et le Conseil même, déclarant l'état d'urgence, suspendant sept articles de la constitution, et procédant à la dissolution des comités qui dirigent les syndicats et les associations professionnelles.

Nous sommes face à une utilisation de la force militaire pour contrôler le pouvoir, et donc il s'agit bien d'une remise en cause par la force des dispositions du document constitutionnel, signé par les composantes tant civiles que militaires en juillet 2019 et qui régleme la période intérimaire, après laquelle est prévue la tenue d'élections législatives et présidentielles.

Les associations signataires condamnent fermement la répression des manifestations de protestation contre le coup d'État et l'usage excessif de la force par l'armée soudanaise, qui, selon des sources médicales soudanaises, a causé des dizaines de victimes civiles, tuées ou blessées.

Les associations soussignées saluent la bravoure du peuple soudanais dans sa réponse pacifique à ce coup d'État militaire brutal, et elles expriment leur totale confiance dans la capacité du peuple soudanais à le faire tomber.

Elles exigent la libération des membres emprisonnés du Conseil de souveraineté et du Cabinet, des personnalités politiques et des militants de la société civile, , qui ont été arrêtés par les forces du coup d'État, ainsi que l'arrêt de la restriction de l'accès à Internet et l'étouffement de la liberté d'expression et des médias.





Les associations soussignées apprécient le refus de l'Union Africaine de reconnaître l'autorité des forces du coup d'État et appellent l'Union européenne et les Nations unies à adopter la même attitude. Elles les encouragent à :

- 1/ Exiger des dirigeants de l'armée soudanaise qu'ils reviennent sur ce coup d'État et présentent leurs excuses au peuple soudanais.
- 2/ Ne pas reconnaître le coup d'État militaire et les mesures arbitraires qui ont suivi, et prendre toutes les mesures susceptibles de soutenir le peuple soudanais dans son combat pour rétablir le processus de transition démocratique, pour empêcher le retour d'un régime autoritaire et totalitaire, pour protéger les droits de l'homme et pour parvenir à la liberté, à la paix et à la justice.
- 3/ veiller à ce que les forces militaires du coup d'État ne bénéficient pas de l'impunité pour les crimes qu'elles ont commis contre des civils aussi bien au Soudan qu'à l'extérieur du pays, et cela depuis le coup d'État du général Al-Bashir en 1989 jusqu'à aujourd'hui.

Les signataires (par ordre alphabétique):

1. Coordination Maghrebine des Organisations des Droits de humains (dont 26 organisations RH du Maroc, de la Mauritanie, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye)
2. La Coalition Marocaine des Organisations de Droits Humains) comprend 20 organisations marocaines de défense des droits de l'homme)
3. L'Union des Syndicats Ouvriers Indépendants de Jordanie
4. Union des comités de femmes palestiniennes
5. La Coalition des droits de l'homme pour arrêter l'agression, lever le siège et construire la paix au Yémen (comprend 10 organisations de dix pays arabes)
6. Rassemblement culturel pour la démocratie / Irak
7. Assemblée culturelle des femmes pour la démocratie / Iraq
8. Plateforme ONG (Tajamoh)/Liban
9. Coalition syrienne contre la peine de mort (SCODP)
10. Coalition irakienne contre la peine de mort
11. L'Alliance Irakienne des Organisations de Droits Humains (comprend 55 organisations)
12. La Coalition arabe contre la peine de mort
13. L'Alliance féministe syrienne va activer la résolution 1325 du Conseil de sécurité
14. Coalition yéménite contre la peine de mort
15. Association Ibn Rushd pour le développement et la démocratie / Irak
16. La Société jordanienne des droits de l'homme
17. Association Baraem pour le travail social/Liban
18. Association solidarité laïque Tunisie/ Tunis





19. L'Association Tunisienne de l'Action Culturelle (ATAC)
20. Association Tunisienne des Femmes Démocrates
21. Association des Tunisiens de France
22. L'Association des Ouvrières de Jordanie.
23. Association du Réseau Culturel International pour la Palestine
24. Association des femmes de Bahreïn
25. L'Association Marocaine des Femmes Progressistes
26. Association du Forum économique et social pour les femmes / Jordanie
27. Association ALMizan pour le développement et droits de l'homme / Irak
28. Organisation des femmes arabes-Jordanie
29. Association Amy pour les droits et le développement/Égypte
30. Association pour le développement des femmes rurales/Palestine
31. Association Ponts Citoyennetés / Tunisie
32. Association Diyar Al-Ezz pour les droits et libertés / Jordanie
33. Association Rasid pour les droits de l'homme / Liban
34. Association des femmes Roaa-Jordanie
35. Association du Forum pour le Développement des Femmes / Egypte
36. Forum de la société d'Amman pour les droits de l'homme
37. Association Nafs pour l'autonomisation / Palestine
38. Association Yaqzah pour la démocratie et l'État civil/Tunisie
39. La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme
40. Association des femmes chefs de famille de Mauritanie
41. La Ligue des Formateurs en matière des Droits Humains en Irak
42. Le Réseau jordanien pour les droits de l'homme (comprend 10 organisations de défense des droits de l'homme)
43. Le Réseau de défense des femmes en Syrie (comprend 57 organisations de femmes syriennes)
44. Réseau des journalistes indépendants/Soudan
45. Le réseau arabe des formateurs des droits de l'homme
46. Réseau des femmes pour la paix et la sécurité (Yémen)
47. La Fédération syrienne des organisations et organismes de défense des droits de l'homme
48. Commissions pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'homme en Syrie (LDH)
49. Commission Arabe des Droits Humains
50. Le Comité kurde des droits de l'homme en Syrie (A Rasid).





51. Le Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie - Belgique
52. Conseil international de secours et de développement/Yémen
53. Conseil yéménite des droits et libertés / Yémen
54. Avocats pour la justice /Yémen
55. Ecole des Mères/Palestine
56. Observatoire international pour la documentation des violations des droits de l'homme / Argentine
57. Observatoire du monde arabe pour la démocratie et les élections
58. Le Centre Alternatif pour les Études et les Recherches/ Jordanie
59. Centre Al-Khiyam de réhabilitation des Victimes de la Torture- Liban
60. Centre d'études pédagogiques appliquées - Jérusalem / Palestine
61. Le Centre des Études Féministes / Palestine
62. Centre International pour la Promotion des Droits et Libertés - Association Suisse
63. Centre palestinien pour les questions de paix et de démocratie
64. Centre palestinien pour le dialogue culturel et le développement
65. Le Centre palestinien pour le dialogue démocratique et le développement politique
66. Centre d'aide juridique et des droits de l'homme de Jérusalem/Palestine
67. Excellence Consulting Center for Development / Bahreïn
68. Centre de Tunis Pour la Liberté de la Presse
69. Center for Gender Studies - Genre / Soudan
70. Centre de Damas pour les Études Théoriques en matière de Droits Humains
71. Centre de Amman pour les Études en matière de Droits Humains
72. Institut international pour la paix, la justice et les droits de l'homme/Genève
73. Le Forum Démocratique Palestinien en Europe
74. Forum de Bahreïn pour les droits de l'homme
75. Forum du renouveau pour la pensée citoyenne et progressiste/ Tunisie
76. Forum du Renouveau pour la Pensée Citoyenne et Démocratique / Tunisie
77. Organisation tunisienne contre la torture
78. L'Organisation pour les Études et la Documentation en matière de Genre
79. Organisation pour la défense des prisonniers d'opinion en Syrie - Rawanga
80. Organisation internationale des droits de l'homme et du droit international / Norvège
81. L'Organisation arabe des droits de l'homme en Syrie
82. L'Organisation kurde pour les droits de l'homme en Syrie (DAD)
83. Organisation Marocaine des Droits de l'Homme
84. Organisation Al Mouel pour les Droits et le Développement / YémenLe Forum parallèle égyptien / États-Unis





85. Organisation nationale de l'Amazonas / Libye
86. Organisation nationale des droits de l'homme en Syrie
87. ORGANISATION POUR LES LIBERTÉS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION-OLIE-HATIM/ MAROC
88. Organisation des droits de l'homme en Syrie - Maf
89. Organisation Hammurabi pour le suivi de la démocratie et des droits de l'homme / Irak
90. Organisation Sawah pour les droits de l'homme - Irak
91. Organisation des jeunes du désert pour le développement et les droits de l'homme / Libye
92. Organisation yéménite pour les droits de la défense et les libertés démocratiques
93. Fondation ACT pour la résolution des conflits/Palestine
94. Fondation Ahmed Tlili pour La Culture Démocratique
95. La Fondation du Moyen-Orient pour le développement et les droits de l'homme (Yémen)
96. La Fondation arabe pour soutenir la société civile et les droits de l'homme / Égypte
97. Justice Foundation for Human Rights / Yémen
98. Fondation Mada pour les Droits de l'Homme / Irak
99. La Commission internationale pour le soutien des droits du peuple palestinien

